PRESTATIONS DE SERVICES ADMINISTRATION DE BIENS

Extraits des tarifs du Cabinet : (T.V.A. incluse au taux en vigueur de 20 %)

GERANCE

GESTION COURANTE

Immeubles collectifs:

- sur le montant quittancé ou perçu

<u>Lots isolés</u>:

- sur le montant quittancé ou perçu 9.60

Les taux ci-dessus ne sont que des taux moyens donnés à titre indicatif : ils peuvent donc être très sensiblement supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers, et sont toujours négociés de gré à

Clôture d'un dossier en fin de gestion :

- droit fixe

300 € TTC 12 % TTC

- droit proportionnel

des honoraires annuels H.T.

Assurance

- loyers impayés

3.00 % TTC

des quittancements

Dossiers ANAH

Ouverture et suivi administratif

460 € TTC

taux mandat

- Sur la subvention obtenue Dossiers de Prêt

280 € TTC

- Ouverture et suivi administratif - Sur le prêt obtenu

(cf: taux mandat)

Justificatif pour la déclaration des revenus

fonciers et I.S.F

- immeubles en pleine propriété 120 € TTC

lots isolés

18 € TTC

- Conseil et assistance à la déclaration I.S.F

500 € TTC

REDACTION D'ACTES

Baux commerciaux et professionnels

Locaux commerciaux, boutiques, bureaux, locaux professionnels

Sur le prix total des années de bail hors charges et hors taxes.

- Baux commerciaux : minimum perçu

0,80 % HT+TVA 1000 € HT+TVA

Pour les avenants et renouvellements de bail. tarif comme ci-dessus, sur le montant des années

Baux d'habitation ou mixtes :

200 € TTC/m² - établissement du bail

renouvellement ou avenant : 200€ TTC/m²

COPROPRIETE

GESTION COURANTE

Gestion courante d'un immeuble - suivant contrat de syndic à négocier et adapter en fonction du bien à administrer (nombre de lots, confort, équipement, périodicité des comptes, des conseils etc..)

Suivant contrat

Clôture d'un dossier en fin de gestion:

sans frais

 <u>Mutation</u>: à la charge du vendeur
 établissement de l'état daté: 480 € TTC opposition sur mutation art 20-1 240 €TTC

délivrance certificat art 20-2

- gestion d'un compte bancaire séparé : compris honoraires de base

Modification du Règlement de copropriété : 600 € TTC

TRANSACTIONS

Vente d'immeuble, sur le prix de vente :

% TTC en moyenne

Cession de baux commerciaux

à débattre

Négociation des baux :

Habitation:

Honoraires TTC (au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la règlementation fiscale), à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12€ TTC/m²

- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m²

Honoraires TTC (au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisés que ce taux est susceptible de modification conformément à la règlementation

fiscale), à la charge du bailleur : honoraires d'entremise,

négociation, de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 11% TTC (au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la règlementation fiscale) du loyer annuel chargé.
- honoraires de réalisation des états des

lieux : 3€ TTC/m² par état des lieux avec minimum de 100€ TTC.

- Commerciaux et Professionnels

12 % TTC du loyer Triennal

TARIF GENERAL

Honoraires travaux

- Travaux réalisés avec où sans l'assistance d'un technicien (architecte-ingénieur, etc...). Tarif dégressif à décider en assemblée

Procédure de recouvrement :

- Mise en demeure (LR.AR) 60 € TTC

- Relance sur mise en demeure 24 € TTC

- Conclusion protocole accord 180 € TTC

- Frais hypothèque, mainlevée hypothèque, requête injonction de payer, constitution dossier, suivi du dossier avocat à la vacation horaire 120 € TTC

Gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres

déplacement sur les lieux, prise de mesures conservatoires, assistance aux mesures d'expertise. suivi du dossier auprès de l'assureur vacation horaire de 120 €TTC.

Carnet d'entretien, DPE et RCP frais de délivrance sur support papier

- carnet entretien 24 € TTC 96 € TTC - fourniture éléments DPE - procès-verbal 96 € TTC

Subvention - prêt

- Constitution du dossier 600 € TTC

- vacation horaire suivi du dossier

Remboursement des frais et débours justifiés

- Photocopies

0.19 € TTC

- Frais de timbres au réel

Tarif des vacations (€/heure)

- Heures ouvrables et jusqu'à 21h00 :

100 €/HT 120€ TTC Collaborateur 120 € TTC Architecte 100 €/HT

- En dehors des heures ouvrables après 21h00 Collaborateur 150 €/HT **180** € TTC

Immatriculation initiale du syndicat TTC

Prestations relatives aux litiges contentieux hors frais de recouvrement

Mise en demeure d'un tiers par LRAR 180 €TTC Constitution dossier avocat, huissier... 300 €TTC Suivi du dossier avocat vacation horaire

Autres prestations Vacations horaires

Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisitions ou de disposition de parties communes, reprise de comptabilité sur exercice antérieurs non approuvés et répartis, représentation du SDC aux assemblée d'une structure extérieure.





ADMINISTRATEUR DE BIENS

49, Avenue de la Grande-Armée - 75116 Paris

Téléphone : 01 58 05 40 00 - Télécopie : 01 42 67 98 65 - www.safar.fr

ADMINISTRATEUR

Le Cabinet SAFAR, structure familiale indépendante fondée en 1966, emploie plus de 80 personnes. Son siège social est installé au 49, Avenue de la Grande-Armée, à Paris XVI^{eme} arrondissement.



LA GESTION LOCATIVE D'IMMEUBLES

Dans le cadre du mandat de gestion, établi pour une durée d'un an renouvelable, le gérant s'acquitte de toutes les tâches relatives à la gestion de l'immeuble, autour de cinq axes :

- la gestion comptable et financière,
- la gestion administrative,
- la gestion technique (suivi des travaux),
- la gestion de lots commerciaux, bureaux,
- la gestion d'immeubles entiers ou de lots isolés.

LE SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

Le syndic, dans le cadre de son mandat, administre l'immeuble et les parties communes.

- Tenue de la comptabilité générale de la copropriété, selon les nouvelles règles comptables
 - tenue des comptes individuels des copropriétaires
 - appel de provisions pour charges courantes, encaissement des charges.
- Suivi des règlements.
- Présentation des comptes (charges récupérables, TVA).
- Appel de fonds indépendants pour travaux et charges exceptionnelles.
- Suivi des travaux et suivi technique des immeubles.
- Assistance à la mise en coropriété d'immeubles neufs, réhabilités ou rénovés.

LA LOCATION ET VENTE D'APPARTEMENTS, DE LOCAUX COMMERCIAUX, DE BUREAUX, DE LOCAUX PROFESSIONNELS ET D'IMMEUBLES MIXTES

LOCATIONS

- visite des appartements
- estimation des valeurs locatives,
- recherche de locataires (publicité, internet)
- analyse et choix des candidatures
- vérification de la solvabilité des candidats,
- rédaction des baux, des états des lieux.

EXPERTISES ET VENTES

- visite des lieux,
- vérification des diagnostics obligatoires
- estimation de la valeur de cession,
- calcul des plus-values éventuelles,
- recherche d'acquéreurs (publicité, internet, mailings, réseau relationnel, etc.)
- · négociation,
- accompagnement des vendeurs et des acquéreurs jusqu'à la signature de l'acte définitif.





D E B I E N S

PRENONS SOIN DE VOTRE IMMOBILIER



LE CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La location et la vente de bureaux et locaux commerciaux

- visite des lieux,
- estimation de la valeur locative, de cession, de la valeur vénale,
- recherche des locataires ou des cessionnaires par voies de publicité, mailing, démarchage et internet,
- analyse des offres,
- rédaction des baux commerciaux,
- rédaction des compromis ou promesses de vente.

LE CONSEIL EN FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

Assistance à l'établissement des déclarations et du calcul :

- des revenus fonciers,
- des plus-values immobilières,
- de l'impôt sur la fortune (ISF),
- de la taxe de 3%,
- de la TVA et des droits d'enregistrement.

Assistance lors des contrôles fiscaux immobiliers :

- réponse aux demandes de l'administration fiscale,
- établissement des éléments de comparaison de valeurs,
- estimation pour les successions et donations.

Les Cabinets Cadot Beauplet, Hoche Gestion et Finorgest font partie du Cabinet SAFAR, qu'ils ont récemment rejoint. Chacun dans leur spécialité exercent depuis longtemps les métiers dans lesquels s'illustre le Cabinet SAFAR, et dans le respect de valeurs professionnelles identiques. L'éventail de ces adresses permet aujourd'hui de mieux satisfaire votre demande par la couverture d'un plus large périmètre géographique.

DES MÉTIERS VARIÉS ET DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

Le Cabinet s'appuie sur une structure interne dynamique, composée de 5 départements à votre service :

- Gestion Locative
- Copropriété
- Ventes (Habitation)
- · Locations (Habitation)
- Immobilier d'entreprise : conseil, vente, location

LES DIRIGEANTS:

- Olivier SAFAR diplômé d'expertise comptable, licencié en Droit, expert judiciaire, diplômé de l'EDHEC et de l'ICH.
- Patrick SAFAR est Ingénieur ETP (travaux public et bâtiment), diplômé de l'ISA (MBA du Groupe HEC).
 Il a développé une expérience significative chez un grand promoteur.

Ces compétences leur permettent de vous accompagner dans de nombreux domaines :

- Conseil en fiscalité et gestion du patrimoine
- Commande, suivi et réception des travaux
- Expertise dans tous les métiers de l'immobilier







SAFAR

49, avenue de la Grande-Armée

75116 Falls + +33 1 58 05 40 00

Fax: +33 1 58 05 40 00

safar@safar.fr

FINORGEST - PARIS

49, avenue de la Grande-Armée

orio Pan

Tél. : 01 56 99 99 99 Fax : 01 56 99 99 98

FINORGEST - AULNAY

28, avenue Dumont 93600 Aulnay-sous-Bois Tél. : 01 48 66 60 16 Fax : 01 48 79 04 29

CADOT REALIPLET

63, rue André-Joineau 93310 Le-Pré-Saint-Gervais

> 1et. : U1 48 45 88 62 Fax : 01 48 45 71 96 cadot-beauplet@safar.fr



www.safar.fr